

ID: 015-241500230-20231214-DEL_2023_177-DE

Reçu en préfecture le 18/12/2023



Publié le 19/12/2023





Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 14 décembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68 Nombre de conseillers en exercice: 68 Nombre de conseillers présents à la séance : 46 Nombre de conseillers représentés : 14 Nombre de conseillers absents à la séance : 8 Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS:

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S:

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL 2023 177: ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ DE PROJET "PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE" - ADAPTATION DU CONTRAT **Rapporteur: Madame Bernadette GINEZ**

Par délibération n° DEL_2021_072 en date du 1er avril 2021, le Conseil Communautaire a créé un poste de chargé de projet « Projet Alimentaire de Territoire » dans le but de mettre en œuvre cet objectif et construire des actions qui, en concertation avec les programmes élaborés par les autres collectivités à l'échelle du département, répondent aux enjeux et spécificités du territoire de la CABA et aux attentes de ses membres.

Afin de prendre en considération l'expérience de la personne retenue, une adaptation du contrat a été actée par délibération n° DEL_2022_032 en date du 7 avril 2022.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'ajuster le niveau indiciaire sur la filière technique en lien avec la construction du Projet Alimentaire de Territoire, sa dimension stratégique et son action expérimentale opérationnelle et conformément aux valeurs définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID: 015-241500230-20231214-DEL_2023_177-DE

- de dire, qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la rémunération du Chargé de Projet « Projet Alimentaire de Territoire » sera basée sur l'indice brut 611 (indice majoré 513) de la filière technique ;

- de dire que les autres dispositions afférentes à cet emploi telles qu'approuvées dans la délibération n° DEL_2021_072 en date du 1^{er} avril 2021 restent inchangées et peuvent s'appliquer après prise en considération des adaptations ci-avant définies.

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.